

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
20st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 326-0201
Email: Marie.Li@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
20^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Tél. : (416) 326-0201
Courriel : Marie.Li@Ontario.ca



2014 : SB25

DESTINATAIRES : Surintendantes et Surintendants des affaires

EXPÉDITRICE : Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 15 octobre 2014

OBJET : Prévisions budgétaires révisées 2014-2015

Je suis heureuse de vous annoncer que les prévisions budgétaires révisées 2014-2015 et les instructions détaillées relatives aux modifications pour cette année sont maintenant accessibles par l'hyperlien « Prévisions budgétaires révisées » dans la section « Rapport au ministère » du site Web <http://faab.edu.gov.on.ca/Home%20PageFR.htm/>.

Sites contaminés

La nouvelle norme comptable du CCSP sur le Passif au titre des sites contaminés (SP 3260) est applicable aux exercices financiers à compter du 1^{er} avril 2014 (c'est-à-dire l'année scolaire 2014-2015). Le ministère a communiqué avec le secteur en mai 2014 à propos de cette nouvelle norme par les notes de service 2014:B07 et 2014:SB13.

Le passif initial au titre des sites contaminés sera appliqué rétroactivement sans redressement, c'est-à-dire qu'il sera comptabilisé comme un ajustement au solde d'ouverture de l'excédent accumulé au 1^{er} septembre 2014. Comme l'indiquaient les notes de service 2014:B07 et 2014:SB13, le redressement du solde d'ouverture n'aura pas d'incidence sur la conformité au budget pour l'exercice 2014-2015. Tout passif ultérieur au titre de nouveaux sites contaminés ou toute modification du passif au titre de sites contaminés existants influera cependant les dépenses d'exercice et la conformité au budget.

Bien qu'à l'heure actuelle, les conseils ne soient pas tenus de comptabiliser le passif au titre des sites contaminés, le ministère a ajouté une ligne au tableau 5 « Excédent accumulé » en préparation de la comptabilisation de cette information dans les états financiers 2014-2015. Les conseils sont invités à comptabiliser ce passif si le solde peut en être estimé ou calculé à ce stade. On rappelle toutefois aux Conseils qu'ils devront fournir des données sur le passif au titre des sites contaminés pour le rapport de mars 2015.

Prévisions budgétaires révisées 2014-2015

Page 1 sur 3

Note de service 2014:SB_25

Le 15 octobre 2014

Approbation du ministère pour le déficit de l'exercice en cours

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du Ministère s'ils prévoient un déficit pour l'exercice qui soit supérieur au moindre des deux sommes suivantes :

1) l'excédent accumulé aux fins de conformité pour l'exercice précédent ou 2) 1 pour cent (1%) des revenus de fonctionnement du conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue dès lors que le conseil constate que le déficit de l'exercice en cours prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*. Une nouvelle approbation du Ministère est requise si le déficit de l'exercice en cours prévu dépasse le montant précédemment approuvé pour la même année scolaire.

Le processus d'approbation du déficit a été modifié pour qu'il soit automatisé dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE 2.0). Un nouveau formulaire d'approbation du déficit a été ajouté dans les dossiers Entrée et Résultats de la liste des tâches et contient la plupart des données exigées. Les conseils doivent simplement entrer l'explication du déficit.

Pour en savoir plus sur la soumission de la demande d'approbation, veuillez consulter les instructions détaillées relatives aux prévisions budgétaires révisées 2014-2015.

Soumission

Les conseils doivent soumettre leurs prévisions budgétaires révisées 2014-2015 d'ici le 15 décembre 2014 par le SIFE, à l'adresse <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/workspace/index.jsp>.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer des documents en version papier par la poste au Ministère pour accompagner les soumissions actives des conseils dans le SIFE. À la place, les documents suivants doivent être envoyés par voie électronique, tirés de la soumission active dans le SIFE :

- Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableau 9;
- Tableau 10;
- Tableau 10ADJ;
- Section 1A – Sommaire des éléments (toutes les pages)

Les documents doivent être envoyés par courriel en format PDF et en pièces jointes à revest@ontario.ca. Ils ne doivent pas être intégrés directement dans le corps du courriel.

Seul le Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation requiert une signature de

la part du directeur ou de la directrice de l'éducation. Le nom du fichier utilisé doit respecter la convention des noms des fichiers indiquée sur le site Web à l'adresse suivante http://faab.edu.gov.on.ca/Revised_EstimatesFR_14-15.htm.

Pour faciliter la gestion des dossiers électroniques, les conseils doivent inclure le texte suivant dans la ligne d'objet du courriel : « Documents à l'appui des Prévisions budgétaires révisées 2014-2015 – CSD ## ».

Soumission tardive

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires révisées 2014-2015. Si un conseil présente ses prévisions budgétaires révisées après le 15 décembre 2014, ses rentrées de fonds régulières seront réduites de 50 % pour janvier 2015 et pour les paiements de transfert mensuels subséquents. Une fois les prévisions budgétaires révisées soumises, le ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

Personnes-ressources

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires révisées, veuillez communiquer avec votre analyste financier du ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous le lien « Pour nous joindre », à l'adresse http://faab.edu.gov.on.ca/Contact_Us_F.htm

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Stevan Garic, au 416-327-0697 ou à Stevan.Garic@ontario.ca

Emily Wells, au 416-325-2036 ou à Emily.Wells@ontario.ca

Olivia lemma, au 416-325-2052 ou à Olivia.lemma@ontario.ca

Martin Fry, au 416-327-9061 ou à Martin.Fry@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session, veuillez communiquer avec :

Mark Bonham, au 416-325-8571 ou à Mark.Bonham@ontario.ca

Original signé par

Marie Li

Directrice

Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation